

eCH-0178 – Norme concernant les données Pièces justificatives notariées du registre foncier

Nom	Norme concernant les données Pièces justificatives notariées du registre foncier
eCH-nombre	eCH-0178
Catégorie	Norme
Degré de maturité	Défini
Version	1.1.0
Statut	Approuvé
Date de décision	2022-09-07
Date de publication	2022-09-09
Remplace la version	1.0 – Minor Change
Conditions préalables	eCH-0129 Norme concernant les données Référencement d'objets, V5.0
Annexes	eCH-0134-2-0.xsd
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Groupe spécialisé Référencement d'objets Rainer Oggier, canton Valais (rainer.oggier@admin.vs.ch) Martin Stingelin, Stingelin Informatik GmbH (martin.stingelin@stingelin-informatik.com)
Éditeur / distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

La présente norme définit les caractéristiques du justificatif relatif au titre (document attestant d'une affaire du registre foncier), qui lors de l'échange d'annonces du registre foncier, contient les données sur les affaires telles que les renseignements concernant le document d'origine ou le prix de vente

par exemple. Elle constitue, avec la norme eCH-0129 et les définitions des types de données de base de l'interface de la base de données du registre foncier, le fondement de l'implémentation d'annonces du registre foncier à un tiers [eCH-0134] par des développeurs de logiciels.

Table des matières

1	Introduction	5
1.1	Statut	5
1.2	Champ d'application.....	5
2	Structure de la documentation standard de référencement d'objets	5
3	Principes	6
3.1	Indications générales	6
3.1.1	Notation.....	6
3.2	Principes	7
4	Modèle de données d'échange	7
4.1	Description des entités	8
4.1.1	Justificatif relatif au titre (JRT) – legalGroundExhibit	8
4.1.1.1	Type (impératif).....	9
4.1.1.2	Numéro (facultatif)	9
4.1.1.3	Fichier (facultatif)	9
4.1.1.4	Lien vers un document web (facultatif).....	9
4.1.1.5	Numéro de document original – originalDocumentNumber	9
4.1.1.6	Date d'établissement de l'acte authentique – dateDocumentedLegalAct.....	10
4.1.2	Données JRT – legalGroundExhibitData	10
4.1.2.1	Type de motif juridique – legalGroundKind.....	10
4.1.2.2	Code cantonal – cantonalCode	11
4.1.2.3	Texte code cantonal – cantonalCodeText	15
4.1.2.4	Remarques – remarks.....	15
4.1.2.5	Date début bénéfices/préjudices – dateBeginnBenefitHarm.....	15
4.1.2.6	Date transfert extra-tabulaire – dateOfAccessionByOperationOfLaw	15
4.1.3	Données confidentielles – confidentialData	16

4.1.3.1	Prix d'acquisition – purchasePrice.....	18
4.1.3.2	Reprise de dette – debtAdoption.....	18
4.1.3.3	Prix d'achat pour les suppléments – specialPriceForAllowance.....	18
4.1.3.4	Suppléments compris dans le prix d'acquisition – containedAllowance.....	18
4.1.3.5	Remarques – remarks.....	18
4.1.3.6	Prix d'acquisition à l'époque – formerlyPurchasePrice.....	19
4.1.3.7	Aliénateur à l'époque – formerlySalesperson.....	19
4.1.3.8	Conditions d'acquisition complexes – complexAcquisitionQuotient.....	19
4.1.3.9	Date d'établissement de l'acte acquisition à l'époque – formerlyDateDocumentedLegalAct.....	19
4.1.3.10	Rachat de dettes hypothécaires – realServitudeDebtRedemption.....	19
4.1.3.11	Paiement en numéraire – cashPayment.....	19
4.1.3.12	Virement bancaire – bankTransfer.....	20
4.1.3.13	Paiement extra-officiel – nonOfficialPayment.....	20
4.1.3.14	Sûreté – safeGuardingYesNo.....	20
4.1.3.15	Sûreté numéro d'ordre – safeGuardingGnumber.....	20
4.1.3.16	Sûreté du – safeGuardingFrom.....	20
4.1.3.17	Montant mis en sûreté – safeGuardingAmount.....	20
4.1.3.18	Sûreté valeur – safeGuardingValuta.....	21
4.1.3.19	Remarque sur la sûreté – safeGuardingRemark.....	21
4.1.3.20	Prestations annexes – fringeBenefit.....	21
4.1.3.21	Fortune commerciale – businessAssets.....	21
4.1.3.22	Report d'imposition – taxPaymentDateDeferral.....	21
4.1.3.23	Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur – chargeTaxPaymentVendor.....	22
4.1.3.24	Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur – chargeTaxPaymentBuyer.....	22
4.1.3.25	Autre position de paiement – additionalPaymentItem.....	22
4.1.3.25.1	Texte libre – freetext.....	22
4.1.3.25.2	Valeur en CH – valueCHF.....	23
5	Sécurité.....	23
6	Exclusion de responsabilité - droits de tiers.....	24

7	Droits d’auteur.....	24
	Annexe A – Références & bibliographie	25
	Annexe B – Collaboration & vérification.....	25
	Annexe C – Abréviations et glossaire.....	25
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	25
	Annexe E – Liste des illustrations.....	26
	Annexe F – Liste des tableaux.....	26
	Annexe G – Dépendances.....	26

Remarque

En vue d’une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s’applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: le document a été approuvé par le Comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

La présente norme définit, avec les définitions de la norme eCH-0129 et les types de base de l'IPD-RF, les données nécessaires à l'échange d'annonces du registre foncier à des tiers [eCH-0134]. Elle définit, en complément de l'eCH-0129 et des définitions de l'IPD-RF, les caractéristiques des pièces justificatives notariées du registre foncier. Les données définies dans cette norme sont en règle générale saisies par le notariat / notariat officiel.

Les documents concernant l'IPD-RF (eCH-0153 eGRISDM) sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.ech.ch/fr/ech/ech-0153/1.0>

Les documents concernant la norme eCH-0129 sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.ech.ch/fr/ech/ech-0129/5.0>

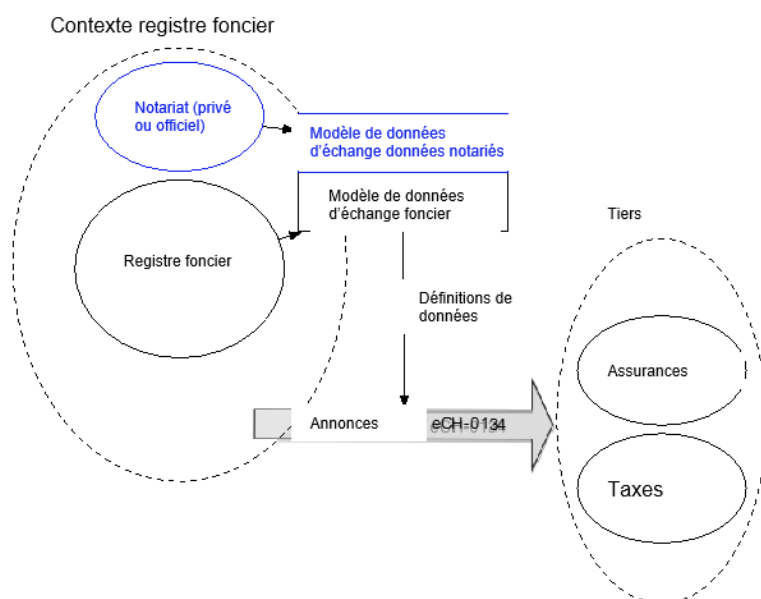


Figure 1 Champ d'application

2 Structure de la documentation standard de référencement d'objets

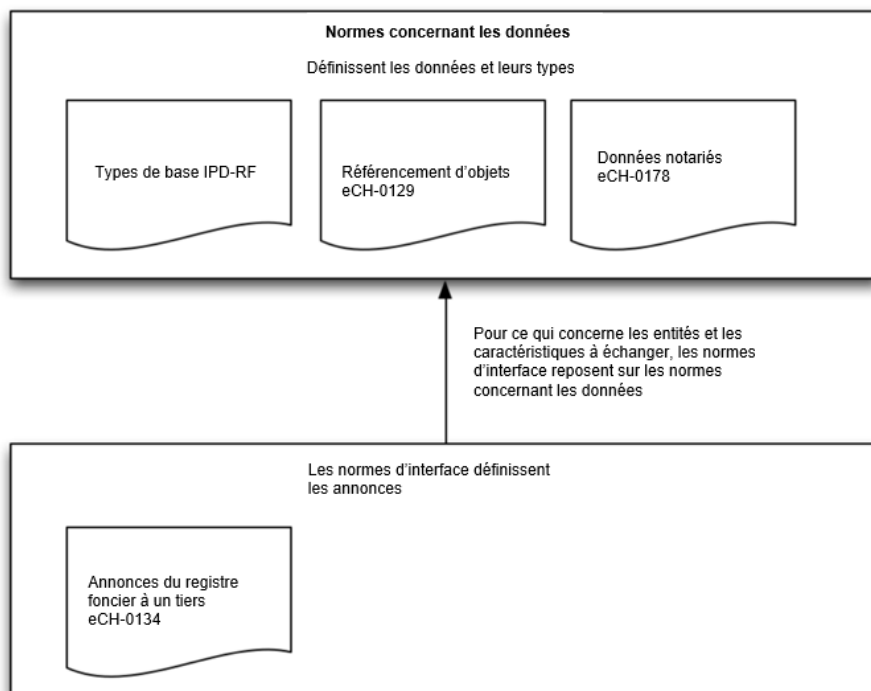


Figure 2 Structure de la documentation standard

3 Principes

3.1 Indications générales

3.1.1 Notation

Les directives dans le présent document sont indiquées selon la terminologie de [RFC2119]. Dans ce contexte, les expressions suivantes apparaissant en LETTRES MAJUSCULES en tant que mots, ont les significations suivantes:

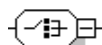
IMPÉRATIF: Le responsable doit réaliser l'objectif.

RECOMMANDÉ: Le responsable peut pour des raisons importantes renoncer à la réalisation de l'objectif.

FACULTATIF: Le responsable est libre de choisir s'il souhaite réaliser l'objectif ou non.

Les symboles suivants sont utilisés dans les définitions ci-dessous:

Sélection



Séquence de plusieurs éléments



Élément facultatif



Élément facultatif, récurrent



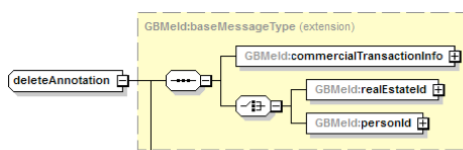
Élément à fournir impérativement



Élément impératif récurrent



Si une zone marquée en jaune est visible dans les extraits du schéma, il s'agit alors de l'utilisation d'un autre type défini. Le nom du type correspondant est visible dans la zone jaune en haut à gauche. Le nom du type correspondant est visible dans la zone jaune en haut à gauche.



3.2 Principes

- **[IMPÉRATIF]** Tous les montants sont à indiquer en CHF

4 Modèle de données d'échange

Le modèle de données de l'IPD-RF, prescrit par l'Office fédéral de la justice et l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, sert de base technique aux données du registre foncier. Il peut être consulté en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.cadastre.ch/fr/gb.html>

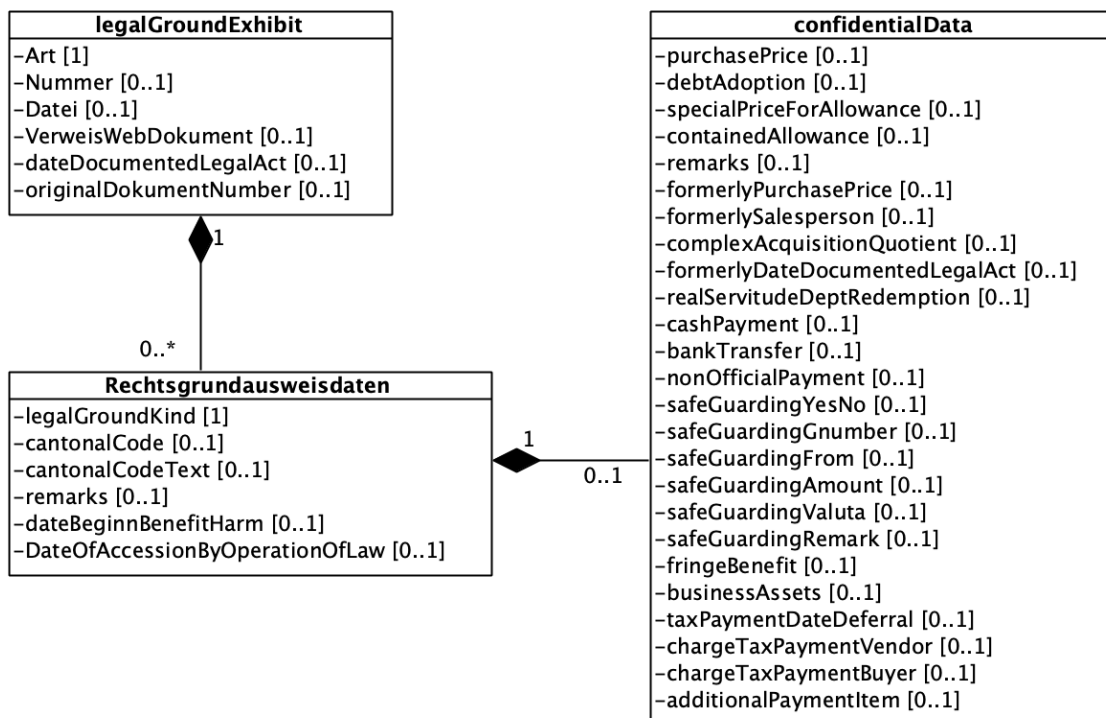


Figure 3 Modèle de données d'échange

Le modèle technique de données de cette norme complète les définitions de l'IPD-RF concernant les données notariées.

4.1 Description des entités

4.1.1 Justificatif relatif au titre (JRT) – legalGroundExhibit

Chaque dossier dans le registre foncier doit reposer sur un justificatif relatif au titre. L'utilisation dans cette norme de l'abréviation JRT renvoie à un justificatif relatif au titre.

Les exemples de JRT sont:

- Un contrat
- Une disposition
- Une décision de justice
- Un protocole d'amendement

Un JRT se compose des caractères suivants:

- Type (impératif)
- Numéro (facultatif)
- Fichier (facultatif)
- Lien vers un document web (facultatif)
- Numéro de document original (facultatif) – originalDocumentNumber

- Date d'établissement de l'acte authentique (facultatif) – dateDocumentedLegalAct
- Données du JRT (facultatif, récurrent) – legalGroundExhibitData

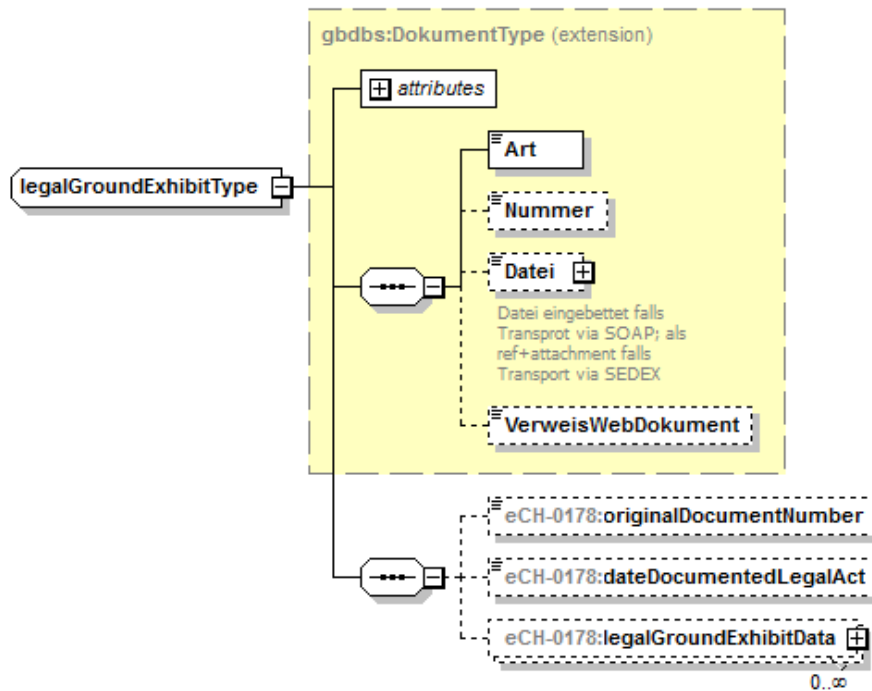


Figure 4 Justificatif relatif au titre (JRT) - legalGroundExhibit

4.1.1.1 Type (impératif)

Voir documentation de l'IPD-RF

4.1.1.2 Numéro (facultatif)

Voir documentation de l'IPD-RF

4.1.1.3 Fichier (facultatif)

Voir documentation de l'IPD-RF

4.1.1.4 Lien vers un document web (facultatif)

Voir documentation de l'IPD-RF

4.1.1.5 Numéro de document original – originalDocumentNumber

Numéro/identification du document original.

par ex. pour le canton de Berne: Chaque notaire attribue un numéro numérique continu d'acte original (Ordonnance sur le notariat, art. 69 - 71, RSB 169.112).

Numéro de document original = xs:token

4.1.1.6 Date d'établissement de l'acte authentique – dateDocumentedLegalAct

Date d'établissement de l'acte authentique (synonyme de «date de conclusion du contrat»)

DateActeAuthentique = xs:date

4.1.2 Données JRT – legalGroundExhibitData

Composé des caractères suivants:

- Type de motif juridique – legalGroundKind
- Code cantonal (facultatif) – cantonalCode
- Texte code cantonal (facultatif) – cantonalCodeText
- Remarques (facultatif) – remarks
- Date début bénéfices/préjudices (facultatif) - dateBeginnBenefitHarm
- Date transfert extra-tabulaire (facultatif) - DateOfAccessionByOperationOfLaw
- Données confidentielles (facultatif) –confidentialData
-

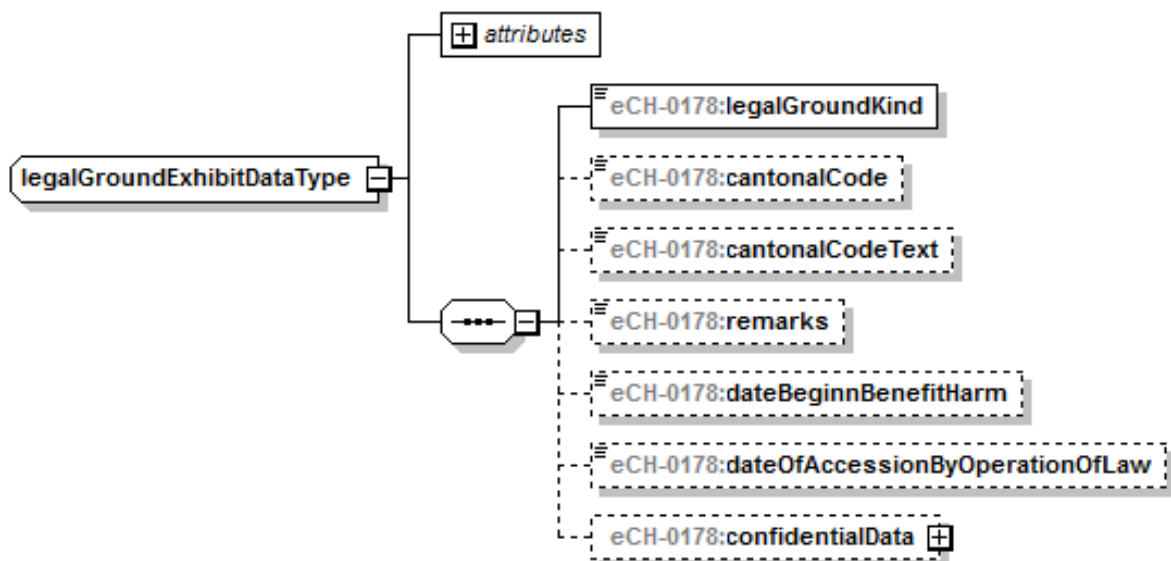


Figure 5 Données JRT - legalGroundExhibitData

4.1.2.1 Type de motif juridique – legalGroundKind

Le type de motif juridique précise la cause de la modification des données. Il suffit d'échanger le code indiqué sous le type de motif juridique.

Type de motif juridique	Signification
,01'	Changement de propriétaire entre tiers

,02'	Changement de propriétaire pour un héritier/entre héritiers
,03'	Changement de propriétaire entre époux
,04'	Changements de propriétaire entre sociétés
,05'	Changement de propriétaire cas particuliers
,06'	Modification de limites cas particuliers
,07'	Autres cas particuliers
,99'	Autres

Tableau 1: Type de motif juridique

Type de motif juridique = xs:token

4.1.2.2 Code cantonal – cantonalCode

Le code cantonal permet d'affiner les valeurs définies sous le type de motif juridique, respectivement de les compléter, en cas de besoin, par des valeurs spécifiques au canton.

Les valeurs répertoriées ci-après doivent être utilisées en l'état et sous la forme fournie. Les deux premiers chiffres sont une indication du type de motif juridique.

Dans l'hypothèse où des valeurs doivent être définies en complément à des fins cantonales, les points suivants doivent être respectés.

- **[IMPÉRATIF]** Les deux premiers chiffres doivent établir le lien avec le type de motif juridique.
- **[IMPÉRATIF]** Les valeurs répertoriées ci-après doivent être utilisées telles que définies.
- **[IMPÉRATIF]** Il appartient aux cantons d'édicter des règles concrètes en cas d'extensions.

Exemples:

- Une «expropriation» doit être livrée selon la définition de la norme. Type de motif juridique = «01», code cantonal = «0106» Type de motif juridique = «01», code cantonal = «0106»
- Un canton prescrit que l'aspect «Expropriation» doit être fournie de manière plus détaillée. Dans l'élément «Type de motif juridique», la valeur à fournir est «01». Dans l'élément «Code cantonal», l'une des valeurs prescrites par le canton pour les expropriations, les quatre premiers chiffres devant être «0106». Exemple «010618» expropriation en application de l'article xy
- Les motifs juridiques encore inconnus au moment de la création de cette norme doivent être échangés. Dans l'élément Type de motif juridique, la valeur à fournir est «99». Dans l'élément «Code cantonal», le motif juridique non défini par la norme.

Du point de vue des fournisseurs de logiciel, cela signifie que lors de la préparation des annonces, il faut tenir compte, dans certaines circonstances, de restrictions cantonales. Ce n'est pas l'interface mais le traitement qui varie selon le canton.

Code cantonal	Signification
,0101'	Cession entre tiers
,0102'	Extinction de droit de superficie (DDP)
,0103'	Exercice du droit d'emption
,0104'	Exercice du droit de réméré
,0105'	Effets à l'expiration du droit de superficie
,0106'	Expropriation
,0107'	Acquisition
,0108'	Vente aux enchères
,0109'	Échange
,0110'	Réalisation forcée
,0201'	Cession part héréditaire
,0202'	Pacte de renonciation à une succession
,0203'	Succession
,0204'	Partage de succession
,0205'	Partage de succession (exploitation à titre personnel LDFR)
,0206'	Avancement d'hoirie
,0207'	Donation
,0208'	Legs
,0209'	Liquidation concordataire selon les règles de la faillite
,0265'	Donation mixte
,02147'	Avancement d'hoirie mixte
,0301'	Contrat de mariage

,0302'	Liquidation du régime matrimonial
,0303'	Jugement
,0304'	Contrat dans un partenariat enregistré
,0347'	Attribution des biens communs
,0367'	Transfert de propriété entre époux
,0401'	Fusion
,0402'	Dissolution de société
,0403'	Illation
,0404'	Apport en nature
,0405'	Reprise de biens
,0406'	Scission
,0407'	Transfert de patrimoine
,0408'	Affectation
,0409'	Restructuration
,0501'	Modification de la constitution de copropriété
,0502'	Occupation
,0503'	Extinction de la propriété par étages
,0504'	Modification du droit de superficie
,0505'	Constitution du droit de superficie (DDP)
,0506'	Constitution d'un droit distinct Droit
,0507'	Justification de la propriété par étages
,0508'	Justification de la copropriété
,0528'	Partage en nature
,0540'	Décroissement
,0541'	Accroissement
,0566'	Rétrocession
,05137'	Acte juridique mixte
,0601'	Rectification de limites

,0602'	Réunion d'immeubles
,0679'	Épuration d'immeubles
,0701'	Modification de l'appartenance à une commune
,0702'	Modification de la constitution de propriété par étages
,0703'	Modification de la nationalité
,0704'	Remarque
,0705'	Extinction de la copropriété
,0706'	Remembrement de terrains à bâtir
,0707'	Contrat de superficie
,0708'	Constitution de propriété/copropriété Propriété
,0709'	Constitution de propriété/copropriété Copropriété
,0710'	Rectification
,0711'	Déréliction
,0712'	Servitudes et charges foncières
,0713'	Création d'un droit d'habitation
,0714'	Contrat de société
,0715'	Droits de gages immobiliers
,0716'	Réunion parcellaire
,0717'	Nouvelle mensuration
,0718'	Lotissement
,0719'	Modification de quote-part
,0720'	Modification des données de base
,0721'	Annotation
,0722'	Remaniement sylvicole
,0723'	Réalisation forcée

,0724'	Épuration
,0725'	Modification d'entreprise
,0726'	Transfert de siège
,0727'	Changement de nom
,0728'	Renouvellement cadastral
,0729'	Modification de limites
,0738'	Entretien viager
,0739'	Droit d'usufruit
,07108'	Annulation de propriété réelle-subjective
,07109'	Annulation de copropriété réelle-subjective
,07110'	Création d'un droit d'utilisation
,07111'	Création d'un droit de superficie non distinct

Tableau 2: Code cantonal

Complément de motif juridique = xs:token

4.1.2.3 Texte code cantonal – cantonalCodeText

Texte libre pour la description complémentaire pour les codes cantonaux.

Texte code cantonal = xs:token

4.1.2.4 Remarques – remarks

Texte libre pour les remarques.

Remarques = xs:token

4.1.2.5 Date début bénéfices/préjudices – dateBeginnBenefitHarm

Date à laquelle les bénéfices et risques sont transférés à l'acheteur.

DateDébutBénéficesPréjudices = xs:date

4.1.2.6 Date transfert extra-tabulaire – dateOfAccessionByOperationOfLaw

On retrouve cette notion dans le contexte d'une succession ou d'une décision judiciaire par exemple, pour laquelle la propriété n'est pas transférée à l'inscription au registre foncier. En

cas de décès, la propriété passe aux héritiers non pas lors de l'inscription de la succession au registre foncier, mais dès le moment de la mort).

Les événements suivants sont concernés: contrat de mariage, réalisation forcée, jugement, expropriation, réunion parcellaire, remaniement parcellaire, acquisitions ou transformations selon la loi sur la fusion (type. 66 ORF)

DateTransfertExtra-tabulaire = xs:date

4.1.3 Données confidentielles – confidentialData

Concernant les données confidentielles, il s'agit de rendre disponible, sous une forme structurée, les informations du justificatif relatif au titre, actuellement consignées au registre foncier au format papier uniquement.

Composé des caractères suivants:

- Prix d'acquisition (facultatif) – purchasePrice
- Reprise de dette (facultatif) – debtAdoption
- Prix d'achat pour les suppléments (facultatif) – specialPriceForAllowance
- Suppléments compris dans le prix d'acquisition (facultatif) – containedAllowance
- Remarques (facultatif) – remarks
- Prix d'acquisition à l'époque (facultatif) – formerlyPurchasePrice
- Aliénateur à l'époque (facultatif) – formerlySalesperson
- Conditions d'acquisition complexes (facultatif) – complexAcquisitionQuotient
- Date d'établissement de l'acte acquisition à l'époque (facultatif) – formerlyDateDocumentedLegalAct
- Rachat de dettes hypothécaires (facultatif) (facultatif) – realServitudeDeptRedemption
- Paiement en numéraire (facultatif) – cashPayment
- Virement bancaire (facultatif) – bankTransfer
- Paiement extra-officiel (facultatif) – nonOfficialPayment
- Sûreté (facultatif) – safeGuardingYesNo
- Sûreté numéro d'ordre (facultatif) - safeGuardingGnumber
- Sûreté de (facultatif) – safeGuardingFrom
- Montant mis en sûreté (facultatif) – safeGuardingAmount
- Sûreté valeur (facultatif) – safeGuardingValuta
- Remarques sur la sûreté (facultatif) – safeGuardingRemark
- Prestations annexes (facultatif) – fringeBenefit
- Fortune commerciale (facultatif) – businessAssets
- Report d'imposition (facultatif)– taxPaymentDateDeferral
- Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur (facultatif)- chargeTaxPaymentVendor
- Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur (facultatif) – chargeTaxPaymentBuyer
- Autre position de paiement (facultatif) – additionalPaymentItem

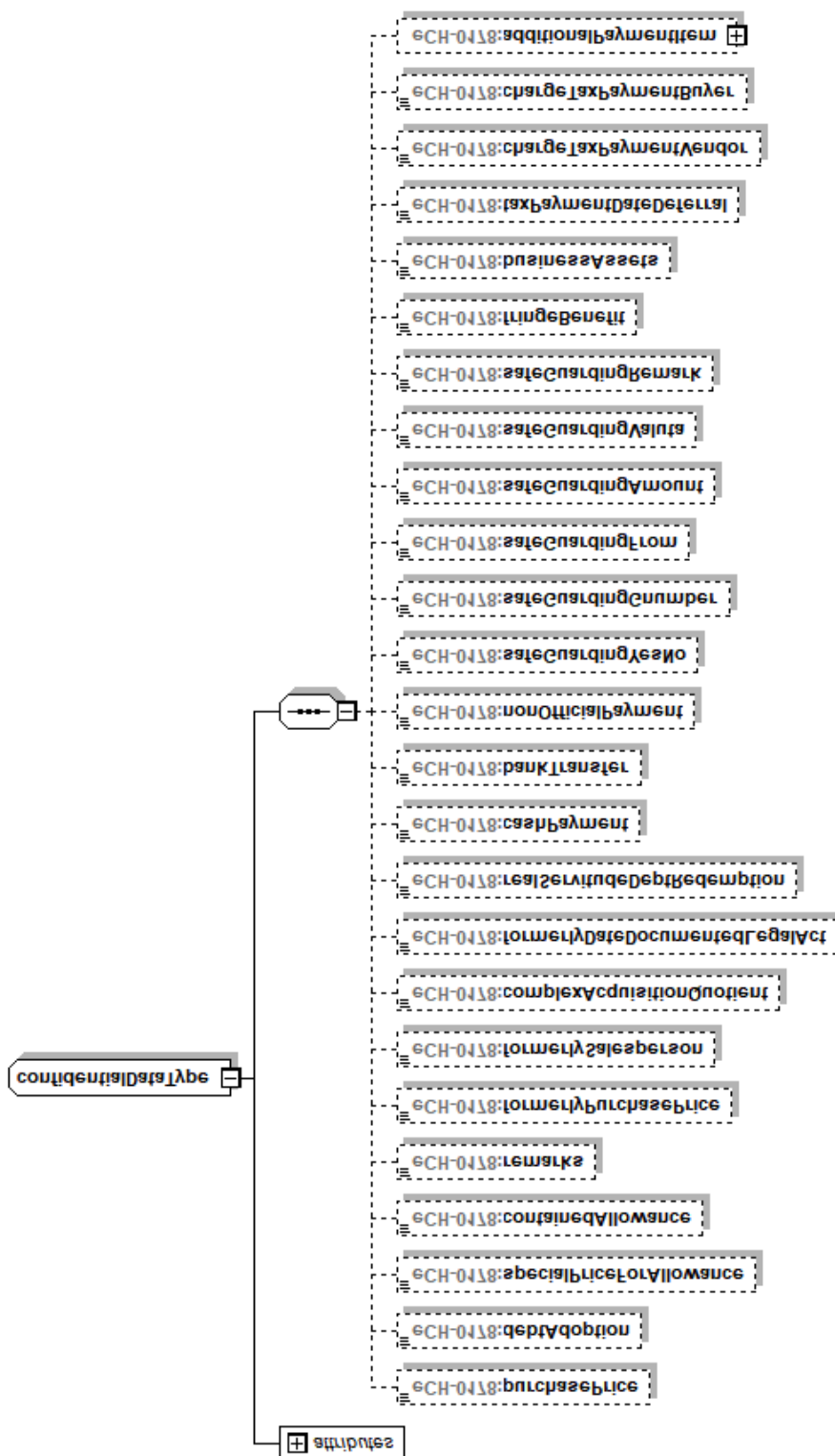


Figure 6 Données confidentielles – confidentialData

4.1.3.1 Prix d'acquisition – purchasePrice

Prix d'acquisition, respectivement valeur de l'indemnité

Prix d'acquisition = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

max

Inclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.2 Reprise de dette – debtAdoption

Montant de la reprise de dette, qui n'est pas contenue dans le rachat des dettes hypothécaires (chapitre 4.1.3.10).

Reprise de dette = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.3 Prix d'achat pour les suppléments – specialPriceForAllowance

Prix d'achat pour les suppléments, qui sont facturés à l'acheteur en plus du prix d'acquisition d'un bien-fonds – et sont répertoriés et quantifiés de manière explicite dans le contrat de vente. Les exemples en sont les appareils de jardin, le fioul pour le chauffage.

Prix d'achat pour les suppléments = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.4 Suppléments compris dans le prix d'acquisition – containedAllowance

Prix des suppléments, qui sont contenus dans le prix d'acquisition d'un bien-fonds, ces suppléments devant également être répertoriés et quantifiés de manière explicite. Les exemples en sont les inventaires, bien mobilier, accessoires, fonds de rénovation, etc.

Suppléments contenus = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.5 Remarques – remarks

Texte libre pour les remarques.

Remarques = xs:token

4.1.3.6 Prix d'acquisition à l'époque – formerlyPurchasePrice

Prix d'acquisition (selon le chapitre 0), que l'aliénateur actuel a payé lorsqu'il a lui-même acheté.

Prix d'acquisition à l'époque = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.7 Aliénateur à l'époque – formerlySalesperson

Aliénateur qui a, à l'époque, vendu l'immeuble à l'aliénateur actuel.

Aliénateur à l'époque = xs:token

4.1.3.8 Conditions d'acquisition complexes – complexAcquisitionQuotient

Les conditions d'acquisition de l'aliénateur actuel ne sont pas faciles à reconstituer (plusieurs motifs d'acquisition) et/ou les motifs d'acquisition peuvent être distincts pour plusieurs immeubles.

Conditions d'acquisition complexes = xs:string

4.1.3.9 Date d'établissement de l'acte acquisition à l'époque – formerlyDateDocumentedLegalAct

Date d'établissement de l'acte du contrat, par lequel l'aliénateur actuel a acquis l'immeuble

Date d'établissement de l'acte acquisition à l'époque = xs:date

4.1.3.10 Rachat de dettes hypothécaires – realServitudeDebtRedemption

Rachat d'une hypothèque reposant sur une cédule hypothécaire. Le rachat porte sur le montant effectif, qui est assigné sur une propriété foncière.

Rachat de dettes hypothécaires = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.11 Paiement en numéraire – cashPayment

Le montant est payé en numéraire lors du transfert de propriété foncière.

Paiement en numéraire = xs:decimal
minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.12 Virement bancaire – bankTransfer

Une promesse de paiement irrévocable d'une banque est remise au moment du transfert de propriété foncière.

Virement bancaire = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.13 Paiement extra-officiel – nonOfficialPayment

Le paiement ne passe pas par le notaire.

Paiement extra-officiel = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.14 Sûreté – safeGuardingYesNo

La sûreté des impôts fonciers est-elle exigée? oui/non

Il convient à ce stade de noter que les réglementations en matière de sûreté varient d'un canton à l'autre. Ainsi, si la sûreté est impérative dans le canton ZG, elle est facultative dans les cantons TG et ZH. Les règles cantonales doivent impérativement être respectées.

Sûreté = xs:boolean

4.1.3.15 Sûreté numéro d'ordre – safeGuardingGnumber

Numéro d'ordre rapporté au calcul provisoire de l'impôt sur les plus-values immobilières, que l'administration fiscale annonce à l'office du registre foncier. Le traitement de la procédure et de la référence varie d'un canton à l'autre.

Sûreté numéro d'ordre = xs:token

4.1.3.16 Sûreté du – safeGuardingFrom

Date de calcul du montant à mettre en sûreté pour les impôts fonciers

Sûreté du = xs:date

4.1.3.17 Montant mis en sûreté – safeGuardingAmount

Hauteur du montant à mettre en sûreté pour les impôts fonciers

Montant mis en sûreté = xs:decimal
minInclusive value="0.00"
maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.18 Sûreté valeur – safeGuardingValuta

Date du paiement de sûreté reçu

Sûreté valeur = xs:date

4.1.3.19 Remarque sur la sûreté – safeGuardingRemark

Texte libre pour les remarques sur la sûreté

Remarques sur la sûreté = xs:token

4.1.3.20 Prestations annexes – fringeBenefit

Prestations annexes non monétaires comme texte libre.
par ex. reprise d'un inventaire non évalué

Prestations annexes = xs:token(700)

4.1.3.21 Fortune commerciale – businessAssets

Indique s'il s'agit ou non d'une cession de fortune commerciale.

Oui = true

Non = false

Fortune commerciale = xs:boolean

4.1.3.22 Report d'imposition – taxPaymentDateDeferral

Indique si un report d'imposition doit être accordé ou non.

Les législations variables d'un canton à l'autre doivent être prises en compte.

Oui = true

Non = false

taxPaymentDateDeferral= xs:boolean

4.1.3.23 Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement aliénateur – chargeTaxPaymentVendor

Indique la part de la redevance / impôt sur le transfert de propriété dont s'est acquitté l'aliénateur.

Redevance impôt sur le transfert de propriété aliénateur = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.24 Redevance impôt sur le transfert de propriété paiement acquéreur – chargeTaxPaymentBuyer

Indique la part de la redevance / impôt sur le transfert de propriété dont s'est acquitté l'acquéreur.

Redevance impôt sur le transfert de propriété acquéreur = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

4.1.3.25 Autre position de paiement – additionalPaymentItem

Indication d'une position de paiement supplémentaire. Composé du texte libre et d'une valeur correspondante en CHF.

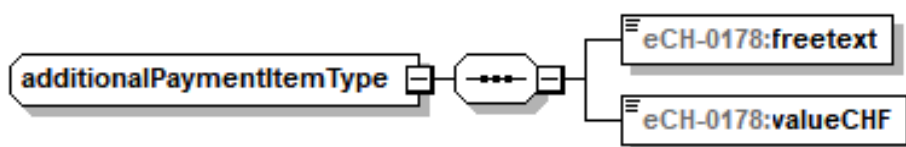


Figure 7 Autre position de paiement – additionalPaymentItem

4.1.3.25.1 Texte libre – freetext

Désignation de la position de paiement.

Texte libre pour la désignation de la position de paiement

Texte libre = xs:token

4.1.3.25.2 Valeur en CH – valueCHF

Spécification du montant.

Valeur en CHF = xs:decimal

minInclusive value="0.00"

maxInclusive value="1000000000000.00"

5 Sécurité

L'enregistrement et le transfert de ces données ne sont autorisés que sur la base et dans le cadre des principes légaux en vigueur et doivent se conformer aux dispositions légales en matière de protection des données. Les mesures nécessaires doivent être prises afin que les données puissent être transférées sans erreur et avant, pendant et après le transfert, ne puissent être consultées que par des personnes qui y sont habilitées.

Les considérations de sécurité de la norme eCH Gestion des objets (eCH-0129) s'appliquent.

6 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, ont seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

7 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes **eCH**. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

Les références et la bibliographie sont présentées dans le document eCH-0129.

Annexe B – Collaboration & vérification

Brawand Bernhard	Canton Berne
Eisenhut Claude	Office fédéral de la justice OFJ
Koller Thomas	Innosolv AG
Meile Benjamin	Innosolv AG
Nyffenegger Mathias	KMS AG
Oggier Rainer	Canton Valais
Ramsauer David	Innosolv AG
Stingelin Martin	Stingelin Informatik GmbH
Villars Daniel	Bedag AG

Annexe C – Abréviations et glossaire

Les abréviations sont énumérées dans le document Norme eCH Référencement d'objets (eCH-0129).

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

Chapitre	Page	Adaptation	No. RFC
-	-	Importation de l'IPD-RF adaptée de la version 2.0 à la version actuelle 2.1. (ne requiert aucune adaptation du document standard)	2015-5
4.1.2.2	11	Extension des codes cantonaux relatifs aux types de motifs juridiques.	2017-75
4.1.3	16	nouvelle extension facultative pour d'autres options de paiement	2017-104
4.1.3.25	22		
4.1.2.2	11	Nouvelles valeurs pour CantonalCode	2019-30

Tableau 3: Modifications par rapport à la version précédente

Annexe E – Liste des illustrations

Figure 1 Champ d'application	5
Figure 2 Structure de la documentation standard.....	6
Figure 3 Modèle de données d'échange	8
Figure 4 Justificatif relatif au titre (JRT) - legalGroundExhibit.....	9
Figure 5 Données JRT - legalGroundExhibitData.....	10
Figure 6 Données confidentielles – confidentialData.....	17
Figure 7 Autre position de paiement – additionalPaymentItem.....	22
Figure 8 Dépendances.....	26

Annexe F – Liste des tableaux

Tableau 1: Type de motif juridique	11
Tableau 2: Code cantonal.....	15
Tableau 3: Modifications par rapport à la version précédente	25

Annexe G – Dépendances

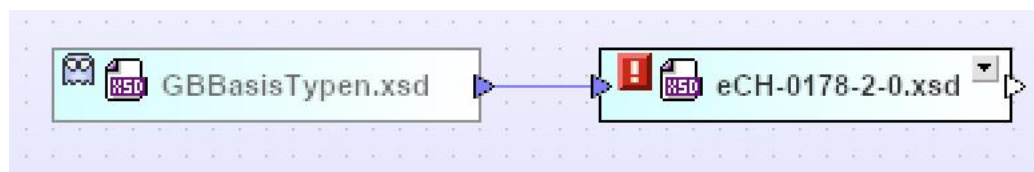


Figure 8 Dépendances